

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-39-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2020

N° 39/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :

Tuileries de Malbrans :

- choix du Bureau d'Etudes
- Nouveau plan de financement

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
➤ Pour :	69
➤ Contre :	0
➤ Abstention :	2

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 02/19/bis du 11/02/19 validant le pilotage par la CCLL d'une étude en deux volets :

1. Une évaluation du bâtiment avec un bilan sanitaire donnant lieu à des préconisations de mesures conservatoires et de travaux de restauration / reconstruction,
2. Une étude d'opportunité afin d'envisager les pistes de développement économique et/ou touristique du site en adéquation avec ses spécificités.

Considérant les deux procédures de consultation successives pour le choix d'un bureau d'études et l'avis de la commission de suivi des marchés publics sur l'offre la mieux-disante à savoir celle de AF TRAIT D'ARCHITECTURE pour 51 572,50 € HT,

Sous réserve de confirmation par l'Etat d'un financement à hauteur de 80 % (40 % DETR et 40 % DRAC) qui porterait le plan de financement à :

DÉPENSES		RECETTES	
Étude	51 572,50 €	DETR	20 629,00 €
		DRAC	20 629,00 €
		Communauté de Communes Loue Lison	10 314,50 €
TOTAL	51 572,50 €	TOTAL	51 572,50 €

Le conseil, invité à se prononcer, à la majorité, deux abstentions Mme Petitet et M. Caly :

- Valide l'offre de AF TRAIT D'ARCHITECTURE,
- Autorise le président à signer puis à notifier le marché si l'Etat onfirme sa participation financière à hauteur de 80 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-39-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2020

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de communes

Le Mans

7, rue Eugène Focade

25200 ORNIANS